

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

DOCKS PETROLES AMBES

(Euronext Paris)

Par courrier du 15 décembre 2008, complété par un courrier du 16 décembre, la Compagnie Commerciale de Manutention Pétrolière SAS (CCMP) (1) (29 rue Cambacérès, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 12 décembre 2008, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société DOCKS DES PETROLES D'AMBES et détenir 11 701 actions DOCKS DES PETROLES D'AMBES représentant autant de droits de vote, soit 11,96% du capital et des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions DOCKS DES PETROLES D'AMBES hors marché.

(1) Contrôlée par la société par actions simplifiée Pisto, elle-même contrôlée par la SAS Macqpisto, elle-même contrôlée par les fonds du groupe australien Macquarie.

(2) Sur la base d'un capital composé de 97 800 actions représentant autant de droits de vote.